

**STRIKE FIRST**
CORPORATION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identifiant du produit

Nom du produit SF-ABC90 POUDRE CHIMIQUE SÈCHE

Autres méthodes d'identification

Synonymes Poudre chimique polyvalente

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Extinction des incendies

Utilisations conseillées contre Ne pas utiliser comme médicament pour les humains ou les animaux

Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant de l'extincteur STRIKE FIRST CORPORATION
777 Tapscott Rd. Toronto Ontario
M1X 1A2

Coordonnées Téléphone : (416) 299-7767
Télécopie : (416) 299-8039
Courriel : info@strike-first.com

Nom du fournisseur du produit chimique SUZHOU WUYUE SYNTHETIC FIRE SCI-TECH CO., LTD.
EQUIPMENT LTD.

Adresse du fournisseur No. 10 KANGJIAN ROAD, MUDU TOWN, SUZHOU CITY
JIANGSU, RP CHINE

Numéros de téléphone du fournisseur Téléphone : +86-512-66360365 / 66662314
Télécopie : +86-512-66262360
E-mail : sales@wuyuefire.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence CHEMTREC 1-800-424-9300 ou
(703) 527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette fiche de données de sécurité décrit les produits tels qu'ils sont vendus, dans des contenants sous pression ou non. Les classifications SGH pour les deux types de produits sont indiquées ci-dessous.

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Éléments figurant sur l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

Symbole de danger



Mot indicateur : Mise en garde

Mentions de danger

Contenus sous pression; risquent d'exploser s'ils sont chauffés

Aperçu de cas d'urgence

Le produit ne contient aucune substance qui, à cette concentration, est considérée comme nuisible pour la santé.

Aspect	Jaune clair	État physique	Poudre(s) solide(s)	Odeur	Inodore
---------------	--------------------	----------------------	----------------------------	--------------	----------------

Conseils de prudence

Aucun

- Prévention

Conseils de prudence

Aucun

- Intervention

Conseils de prudence

Aucun

- Entreposage

Conseils de prudence

Aucun

- Élimination

Dangers qui ne sont pas autrement classifiés (HNOC)

Sans objet

Toxicité inconnue

Aucun

Autres renseignements

Peut être nocif si avalé

Peut provoquer une légère irritation des yeux

Interactions avec d'autres produits chimiques

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Synonymes

POUDRE CHIMIQUE POLYVALENTE

Nom chimique	CAS N°	Poids - %
Phosphate de mono-ammonium	7722-76-1	90,0 +/-2,0
Mica	12001-26-2	<5,0
Polysiloxane de méthyle	63148-57-2	>1,0

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.
Inhalation	Aller respirer à l'air frais. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ingestion	Se rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais mettre quoi que ce soit dans la bouche d'une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets (aigus et retardés)

Principaux symptômes et effets Aucune information disponible.

Indication en cas de consultation chez un médecin et d'un traitement spécial si nécessaire

Notes au médecin Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Propriétés d'inflammabilité Non disponible

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone ou mousse appropriée.
Moyens d'extinction non appropriés	Non disponible

Matériel/instructions anti-incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, éviter d'inhaler la fumée. Utiliser un masque de protection respiratoire doté d'une admission d'air indépendante. En fonction de l'ampleur de l'incendie, utiliser une protection complète si nécessaire.
Éliminer l'eau usée conformément aux réglementations locales.

Produits combustibles dangereux

Dégage des émanations toxiques en cas d'incendie.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tous les incendies, porter un appareil respiratoire autonome à demande par pression ou équivalent approuvé par le MSHS/NIOSH et un équipement de protection complet.

6. MESURES RELATIVES AUX DISPERSIONS ACCIDENTELLES**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers un lieu sûr. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la Section 8.

Précautions environnementales

Éviter d'éliminer le produit dans le système de drainage/d'égout ou directement dans un environnement aquatique.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Prévenir des fuites ou des dispersions additionnelles s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer immédiatement les déversements en respectant les précautions indiquées à la section Équipement de protection. Balayer ou absorber la matière, puis la placer dans un contenant approprié sec, propre et fermé pour l'éliminer. Éviter de générer des conditions poussiéreuses.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Précautions pour une manutention sécuritaire****Manipulation**

Assurer une bonne ventilation/évacuation sur le lieu de travail. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Conditions pour un entreposage sûr et incompatibilités éventuelles**Entreposage**

Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée, loin de toute substance incompatible. Tenir à l'écart des matières alcalines. Maintenir les contenants bien fermés.

Produits incompatibles

Matières alcalines, agents oxydants forts. Acides forts. Composés chlorés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**Paramètres de contrôle****Directives en matière d'exposition**

Composants	US. TABLEAU PEL (LIMITES D'EXPOSITION)	US. ACGIH TLV	US. NIOSH IDLH : Guide de poche sur les risques chimiques

	RECOMMANDÉES) OSHA Z-3 (29 CFR 1910.1000)		
Mica 12001-26-2	TWA : 20 mppcf	TWA : 3 mg/m ³ Fraction respirable	TWA : 3 mg/m ³ Respirable

ACGIH TLV : American Conference of Government Industrial Hygienist – Valeur limite de seuil

OSHA PEL : Occupational Safety and Health Administration – Limites admissibles d'exposition

NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie ou la santé

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique remarquée pour le ou les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans un lieu bien ventilé.

Mesures techniques

Douches
Stations pour douche oculaire
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelles, tel qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et gants de protection appropriés pour éviter d'exposer la peau.

Protection du système respiratoire

Masque de protection respiratoire approuvé par le gouvernement.

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et de toute nourriture. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

États physiques

Aspect

Solide

Couleur

Poudre

Jaune

Odeur

Seuil d'odeur

Inodore

Aucune information disponible

Propriétés

Valeurs

Remarques

Méthode

pH

4,0 – 4,5 (solution à 1 %)

Aucun connu

Point de fusion/congélation

>100 °C

Aucun connu

Point/plage d'ébullition

Aucune donnée disponible

Aucun connu

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Aucun connu

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limite d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Ininflammable	
Limite inférieure d'inflammabilité	Ininflammable	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	~1,9 (à 25 °C)	Aucun connu
Gravité spécifique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	>90 % après quelques heures (20 °C)	Aucun connu
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés d'oxydation	Aucune donnée disponible	Aucun connu

Autres renseignements

Point de ramollissement	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible
Granulométrie	Aucune donnée disponible
Distribution de la granulométrie	Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	Aucune donnée disponible.
<u>Stabilité chimique</u>	La matière est stable dans des conditions normales.
<u>Possibilités de réactions dangereuses</u>	Aucune réaction dangereuse connue.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Aucune polymérisation dangereuse n'a lieu.
<u>Conditions à éviter</u>	Matières incompatibles. Humidité
<u>Matières incompatibles</u>	Matière fortement caustique

Produits de décomposition dangereux Ammoniac (>100 °C), en cas d'utilisation de la matière sur du feu, libère du gaz toxique : NH₃.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

<u>Inhalation</u>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<u>En cas de contact avec les yeux</u>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<u>En cas de contact avec la peau</u>	Peut provoquer une irritation.
<u>Ingestion</u>	Aucune donnée de test spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible

Toxicocinétique, métabolisme et distribution :

Renseignements toxicologiques pour les non-humains Non disponible

Renseignements sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Phosphate de mono-ammonium (CAS N° 7722-76-1) :

LD50 (oral, rat) :	> 2 000 mg/kg bw
LD50 (dermique, rat) :	> 5 000 mg/kg bw
LC50 (inhalation, rat) :	> 5 mg/l air, 4 h
Corrosion/irritation cutanée :	Non classé
Affection/irritation oculaire grave	Non classé
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	Non classé
Mutagénicité des cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
STOT – exposition unique	Non classé
STOT – exposition répétée	Non classé

Danger en cas d'aspiration

Non classé

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Phosphate de mono-ammonium (CAS N° 7722-26-1) :

Nom chimique	Toxicité aiguë		Durée	Espèce	Méthode	Évaluation	Remarques
Phosphate de mono-ammonium	EC50	>85,9 mg/l	96 h	Poissons	OCDE 203	S/O	S/O
	EC50	S/O	48 h	Daphnia	OCDE 202	S/O	S/O
	EC50	>97,1 mg/l	72 h	Algues	OCDE 201	S/O	S/O

Persistance Dégradabilité

Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Mobilité dans le sol

Non disponible

Résultat des évaluations PBT et PVB

Non disponible

Autres effets indésirables

Aucun effet important ou danger grave connu

13. RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets**Méthodes d'élimination**

Cette matière, telle que livrée, n'est pas considérée comme un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux si elle est mélangée ou si elle entre en contact de toute autre façon avec un déchet dangereux, si des produits chimiques y sont ajoutés ou si la matière est traitée ou altérée de quelque façon que ce soit. Consulter la norme 40 CFR 261. Pour déterminer si la matière altérée est un déchet dangereux, consulter les réglementations d'état, régionales ou locales afin de connaître les exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Suivre les étiquettes de mise en garde même lorsque les conteneurs ont été vidés, car ils peuvent contenir des résidus de produits. Éliminer le contenu/les contenants conformément aux réglementations locales.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

<u>EXIGENCES DE BASE</u>	<u>DOT</u>	<u>IATA</u>	<u>IMDG</u>
<u>Numéro UN</u>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<u>Nom d'expédition approprié</u>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<u>Classe de danger</u>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<u>Groupe d'emballage</u>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Risques environnementaux	Non	Non	Non
---------------------------------	-----	-----	-----

NOTES :

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports des États-Unis (DOT)

49 CFR 172, ni par les règlements sur le « Transport de marchandises dangereuses » de Transport Canada.

Précautions spéciales pour l'expédition :

Si l'extincteur est expédié dans un extincteur du type à pression et pressurisé avec un gaz propulseur inerte, non toxique et non inflammable,

il est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports des États-Unis et Transport Canada. Le nom d'expédition approprié est EXTINCTEUR

et la désignation UN est UN 1044. La catégorie de danger DOT est Quantité limitée

lors de l'expédition par autoroute ou par rail. Utiliser une étiquette Gaz ininflammable (catégorie 2.2) lors de l'expédition par transport aérien.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales des États-Unis

TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, alinéa D)

Non réglementé

Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4)

Non indiqué

SARA 304 Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé

OSHA Substances spéciales réglementées (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substances extrêmement dangereuses

Non indiqué

SARA 313 (rapports TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% du poids
Phosphate de mono-ammonium	7722-76-1	90,0 +/-2,0

Autres réglementations fédérales

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act - CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAPS)

Non réglementé

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act - CAA) Section 112(r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementé

Loi sur la salubrité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act - SDWA)

Non réglementé

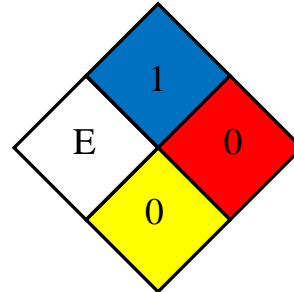
16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA	Risques pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques – Protection personnelle
SIMD	Risques pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	0	X

Préparé par Strike First Corporation
777 Tapscott Road
Scarborough ON
M1X 1A2 Canada

Date de révision 15 janvier 2018

Note sur la révision Mis à jour au format SDS



Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, conformes aux données dont nous disposons à ce jour. Ces renseignements doivent être considérés uniquement comme des recommandations pour la sécurité lors de la manipulation, de l'utilisation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la libération du produit, et non comme une garantie ou spécification de qualité. Ces renseignements concernent uniquement la matière spécifique désignée et ne sont pas forcément valables si cette matière est utilisée conjointement à d'autres matières ou dans le cadre d'un traitement, sauf si cela est spécifié dans le test.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ